

NOTE D'INFORMATION

n° 23.05 – Février 2023

À la rentrée 2022, la taille des classes continue de diminuer dans le premier degré

► À la rentrée 2022, la taille des classes du premier degré continue de diminuer dans les écoles publiques, que ce soit dans les classes de niveau préélémentaire ou élémentaire. Cette tendance est particulièrement marquée depuis 2017, suite à la mise en œuvre des dédoublements de classes en éducation prioritaire. Ces mesures, qui ont d'abord concerné les classes de CP-CE1, et depuis la rentrée 2020 les grandes sections de maternelle, n'ont pas retiré de moyens aux autres niveaux. Elles n'ont pas non plus été réalisées aux dépens des écoles rurales ou urbaines hors éducation prioritaire, dont le nombre d'élèves par classe diminue également. Par ailleurs, le plafonnement à 24 du nombre d'élèves par classe en grande section, CP et CE1 sur l'ensemble du territoire, amorcé en 2020, contribue aussi à alléger la taille des classes.

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteur : Franck Evain, DEPP-B3
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

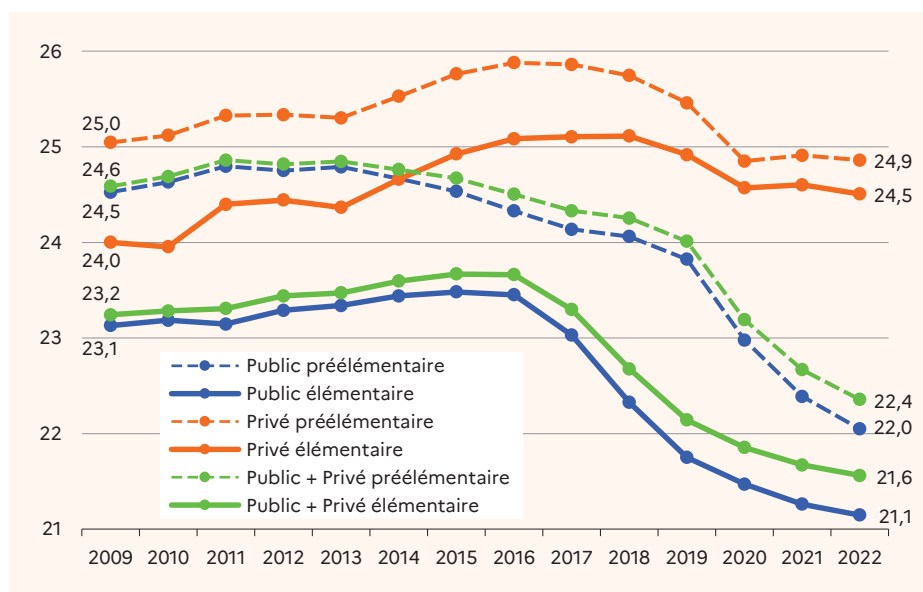
► À la rentrée 2022, les classes de niveau préélémentaire (maternelle) des écoles publiques accueillent en moyenne 22,0 élèves, et celles de niveau élémentaire (du CP au CM2) 21,1 élèves **↘ figure 1**. Dans les écoles privées sous contrat, ces classes sont plus chargées, avec respectivement 24,9 et 24,5 élèves en moyenne. Après une forte augmentation entre 2013 et 2016, la taille des classes du secteur privé a décliné jusqu'en 2020 et se stabilise depuis.

Six années de baisse continue dans les écoles publiques

Dans les écoles publiques, la baisse des effectifs par classe a été progressive entre 2013 et 2019 dans le préélémentaire, avant d'accélérer lors des trois dernières rentrées. Dans l'élémentaire, cette diminution a été très rapide depuis 2017. La rentrée 2022 est marquée par la poursuite d'une forte baisse en préélémentaire.

Cette diminution dans les écoles publiques s'explique principalement par les mesures successives de dédoublements de classes, mises en œuvre depuis 2017. En effet, pour combattre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux et soutenir les élèves les plus fragiles, les classes de CP en réseau d'éducation prioritaire renforcée (« REP+ ») ont été dédoublées à la rentrée 2017. Ce dispositif a été élargi aux classes de CP en REP et de CE1 en REP+ à partir de septembre 2018, et aux classes de CE1 en REP en 2019. Depuis 2020, c'est au tour des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire d'être dédoublées.

1 Évolution 2009-2022 du nombre d'élèves par classe selon le secteur et le niveau



Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat. Hors ULIS (voir « Pour en savoir plus » – Définitions).
Source : DEPP, base Diapre (rétropolé à partir de la BCP pour les années 2009 à 2012).

Réf. : Note d'Information, n° 23.05. DEPP

Après les CP et les CE1, la taille des classes de grandes sections diminue en éducation prioritaire, sans pénaliser les autres niveaux...

L'effet de ces mesures apparaît dans l'évolution des tailles des classes de CP et de CE1 entre 2015, date de la dernière refonte de l'éducation prioritaire, et 2022 (voir « Pour en savoir plus » - Méthodologie). En 2015, la taille moyenne des classes de CP en REP+ était de 21,7 élèves. En 2022, elle est de 12,5 élèves **↘ figure 2**. Le constat est similaire en REP et pour les classes de CE1. Les classes de grande section de maternelle, si elles sont toujours plus remplies que celles de CP et de CE1,

n'accueillent toutefois plus que 14,8 élèves en moyenne en REP+ à la rentrée 2022 contre 23,6 en 2015.

L'une des interrogations qui a accompagné le dédoublement des classes était de savoir si cette mesure, bénéfique aux élèves concernés, allait être mise en place au détriment des élèves des autres niveaux. Il apparaît au contraire qu'en éducation prioritaire, la taille des classes diminue quel que soit le niveau. En CE2, notamment, les classes se sont allégées de plus de deux élèves en REP entre 2015 et 2022. Les moyens mis à disposition des directeurs d'école semblent donc leur avoir permis de réaliser, parfois, des aménagements profitables aux autres élèves.

2 Évolution du nombre d'élèves par classe selon le niveau

	REP+				REP				Public hors EP			
	2015	2017	2020	2022	2015	2017	2020	2022	2015	2017	2020	2022
Petite section	23,3	23,0	22,4	22,2	23,4	23,1	22,3	22,1	24,8	24,5	23,7	23,3
Moyenne section	23,6	23,4	22,4	21,9	23,7	23,5	22,4	22,0	25,1	24,7	23,7	23,2
Grande section	23,6	23,4	19,5	14,8	23,7	23,4	20,8	16,6	25,0	24,6	23,3	22,6
CP	21,7	13,1	12,5	12,5	21,8	20,7	12,6	12,6	22,5	22,3	21,6	21,2
CE1	22,6	21,4	12,7	12,8	22,7	22,3	12,9	12,9	23,3	23,3	22,6	22,1
CE2	22,9	22,4	21,4	21,2	23,1	22,8	21,2	20,9	24,0	23,8	23,4	23,0
CM1	23,0	22,6	21,8	21,7	23,3	23,0	21,7	21,5	24,3	24,1	23,7	23,4
CM2	23,1	22,5	22,0	21,6	23,4	23,0	21,9	21,6	24,4	24,3	24,0	23,6
Total	22,9	20,7	18,2	17,4	23,0	22,6	18,4	17,8	24,1	23,9	23,2	22,7

Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques, hors élèves ULIS.
Source : DEPP, bases Diapre 2015 à 2022.

Réf. : Note d'Information, n° 23.05. DEPP

... ni les autres territoires

Une autre question soulevée par la mise en place des dédoublements en éducation prioritaire est celle de leur éventuel impact sur les autres territoires, et en particulier les zones rurales. À la rentrée 2022, 20 400 écoles publiques sont implantées dans des communes rurales. Sous l'angle de la taille des classes, ces écoles ne semblent pas avoir été désavantagées par les mesures pour l'éducation prioritaire.

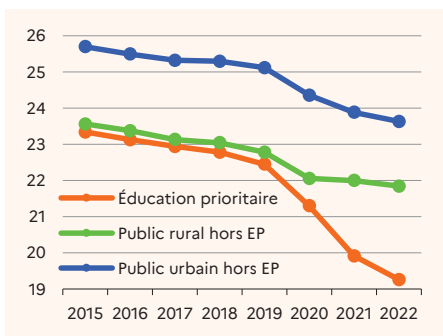
Dans les classes de niveau préélémentaire, la tendance est partout à la baisse. Le nombre moyen d'élèves par classe était de

23,6 dans le rural hors éducation prioritaire en 2015 ; il est de 21,8 en 2022

figure 3a. La tendance est la même dans les écoles urbaines hors éducation prioritaire. Dans les classes de niveau élémentaire, la différence entre les écoles appartenant à l'éducation prioritaire et les autres est davantage marquée. Mais l'évolution est également à la baisse hors éducation prioritaire, avec une taille moyenne qui passe de 22,6 à 21,6 dans le rural, soit une réduction d'un élève par classe figure 3b. Pour les écoles publiques, hors éducation prioritaire, situées dans des communes urbaines, le nombre d'élèves par classe diminue dans les mêmes proportions : -1,1 entre 2015 et 2022.

3 Évolution du nombre d'élèves par classe dans les écoles publiques

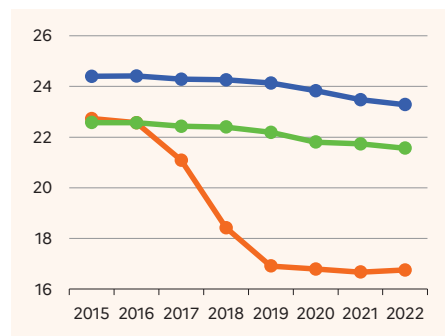
3a Classes de niveau préélémentaire



Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques, classes de niveau préélémentaire. Hors ULIS.
Source : DEPP, bases Diapre 2015 à 2022.

Réf. : Note d'Information, n° 23.05. DEPP

3b Classes de niveau élémentaire



Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques, classes de niveau élémentaire. Hors ULIS.
Source : DEPP, bases Diapre 2015 à 2022.

Réf. : Note d'Information, n° 23.05. DEPP

4 Évolution du nombre d'élèves et du nombre de classes dans les écoles publiques

		Nombre d'élèves			Nombre de classes		
		2015	2022	Évolution (en %)	2015	2022	Évolution (en %)
Préélémentaire	Éducation prioritaire	467 551	435 974	-6,8	20 032	22 638	13,0
	Public rural hors EP	653 280	570 637	-12,7	27 726	26 124	-5,8
	Public urbain hors EP	1 122 030	1 023 468	-8,8	43 658	43 313	-0,8
Élémentaire	Éducation prioritaire	691 238	689 269	-0,3	30 410	41 160	35,4
	Public rural hors EP	1 109 618	1 036 962	-6,5	49 152	48 089	-2,2
	Public urbain hors EP	1 788 813	1 760 747	-1,6	73 305	75 637	3,2

Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques. Hors ULIS.
Source : DEPP, bases Diapre 2015 et 2022.

Réf. : Note d'Information, n° 23.05. DEPP

Dans le rural, le déclin démographique et la politique de non fermeture des écoles expliquent la diminution de la taille des classes

Dans les territoires ruraux, la conjoncture démographique et la politique de non fermeture des écoles expliquent la légère réduction du nombre d'élèves par classe. Entre 2015 et 2022, les écoles publiques rurales se sont en effet déchargées de 83 000 élèves de niveau préélémentaire et 73 000 élèves de niveau élémentaire, soit un recul de respectivement 12,7 % et 6,5 % des effectifs figure 4. Sur la même période, le nombre de classes a également diminué, mais dans des proportions moindres (-5,8 % et -2,2 %). La baisse plus rapide du nombre d'élèves que du nombre de classes a logiquement permis de scolariser les élèves dans des classes moins chargées. Dans les écoles publiques urbaines hors éducation prioritaire, il y a également moins d'élèves en 2022 qu'en 2015 (-4,4 %, préélémentaire et élémentaire confondus), et le nombre de classes est en légère hausse (+1,7 %), ce qui explique là aussi la réduction de leur taille.

Un processus toujours en cours

Outre le dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire, une autre mesure est en cours de déploiement : le plafonnement du nombre d'élèves par classe à 24 élèves en grande section, CP et CE1 sur l'ensemble du territoire. À l'heure actuelle, sur les écoles publiques uniquement, 21 % des classes accueillant au moins un élève de grande section, 8 % des classes accueillant au moins un élève de CP et 14 % des classes accueillant au moins un élève de CE1 comptent plus de 24 élèves. À la suite des dédoublements en éducation prioritaire, ces proportions sont en forte diminution par rapport à 2015 dans les écoles publiques (voir « Pour en savoir plus » - figures 5a, 5b et 5c). Si on considère maintenant uniquement les classes qui n'accueillent que des élèves de GS, CP ou CE1 – qu'il s'agisse de classes mononiveau ou de classes CP-CE1 par exemple – les résultats sont très proches. Dans les écoles publiques, 69 % de ces classes accueillait 24 élèves ou moins à la rentrée 2018 ; en 2022, cette proportion s'élève à 87 % (voir « Pour en savoir plus » - figure 6). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 23.05, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques